



L'apiculture dans le Centre : Une production de plus en plus spécialisée

Au cours de la dernière décennie, le nombre d'exploitations ayant des ruches a régressé de plus de la moitié dans la région entraînant une réduction de près d'un tiers du nombre de ruches en production.

Les exploitations spécialisées en apiculture produisent 93 % du miel mais, seulement une sur dix détient plus de 400 ruches. L'activité apicole est surtout l'apanage des chefs d'exploitation avec un temps de travail très variable. La commercialisation du miel via des circuits courts est très développée, en particulier la vente directe à la ferme. Même s'ils ne sont pas majoritaires, les apiculteurs « professionnels » produisent plus de 80 % du miel régional.

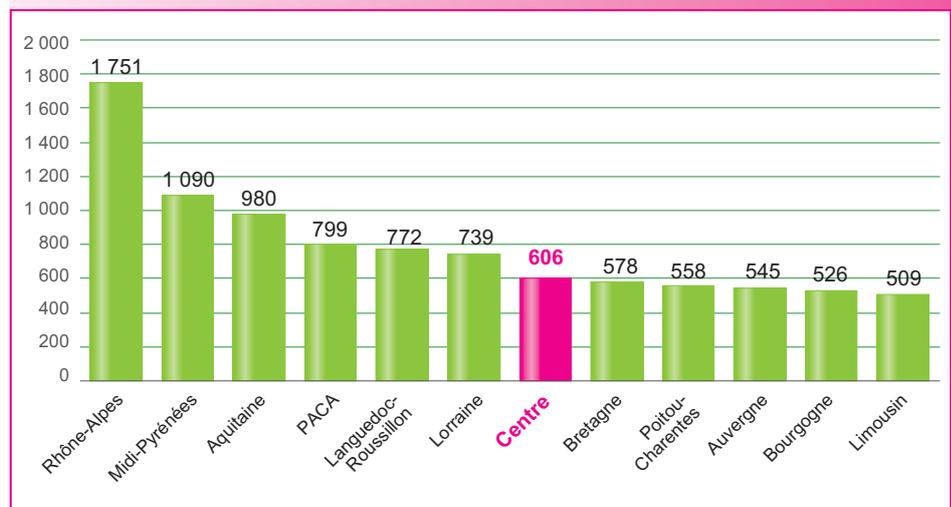
Plus de la moitié des exploitations avec des ruches ont disparu

Avec 606 exploitations ayant des ruches et 754 400 kg de miel produits en 2010, la région Centre se classe au 7^e rang sur le plan national. Entre 2000 et 2010, plus de la moitié des exploitations ont disparu, entraînant une baisse de 27 % du nombre de ruches en production. En revanche, le nombre moyen de ruches par exploitation a lui progressé, passant de 49 à 74. L'évolution de la production régionale de miel ne peut être évaluée car cette donnée n'avait pas été recensée en 2000.

Les principaux départements de la région producteurs de miel sont l'Indre et le Loiret totalisant respectivement 28 % et 25 % de la production régionale.

Sur l'ensemble des exploitations régionales avec des ruches, 51 % appartiennent à l'orientation technico-économique « apiculture », 18 % sont rattachées à l'orientation « grandes cultures » et 13 % à l'orientation « polyculture-polyélevage » hors apiculture.

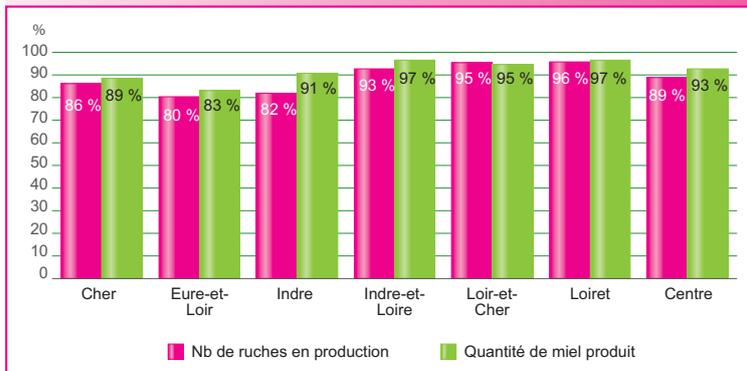
Exploitations ayant une activité apicole



Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Le miel est produit par des exploitations spécialisées

Le poids des exploitations spécialisées dans l'apiculture



Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Même si elles ne représentent que 51 % des exploitations produisant du miel, les structures appartenant à l'orientation « apiculture » occupent une place prépondérante dans la filière. Elles détiennent, au niveau régional, 89 % des ruches en production dans les exploitations et produisent 93 % du miel. Elles détiennent, en moyenne, 130 ruches par exploitation et produisent 18 kg de miel par ruche. En revanche, les exploitations non spécialisées n'ont en moyenne que 17 ruches et ne produisent que 11 kg de miel.

Une très large majorité de petites exploitations

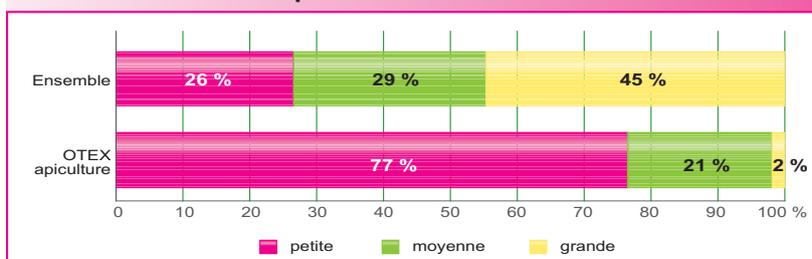
Plus des trois-quarts des exploitations spécialisées en apiculture appartiennent à la catégorie des petites exploitations, c'est-à-dire qu'elles dégagent une production brute standard inférieure à 25 000 euros.

La proportion de petites structures est d'un quart seulement pour l'ensemble des exploitations régionales.

En effet, 56 % des exploitations possèdent moins de 50 ruches et seulement 10 % en détiennent plus de 400.

Deux départements se distinguent, l'Indre et le Cher avec des structures ayant un nombre de ruches plus important. Ainsi, 46 % des exploitations spécialisées en apiculture de l'Indre ont plus de 200 ruches et un tiers dans le Cher.

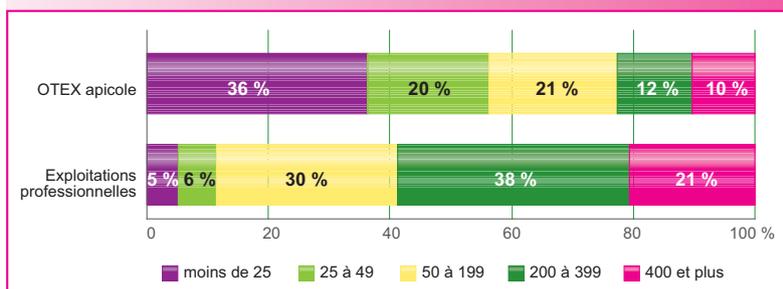
Comparaison de la dimension économique des exploitations dans le Centre



Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Seulement trois apiculteurs sur dix le sont à titre professionnel

Répartition des exploitations selon le nombre de ruches



Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Parmi les 308 détenteurs de ruches appartenant à l'Otex « apiculture » dans le Centre, seulement 97 (soit 31 %) sont des apiculteurs qualifiés de « professionnels ».

Malgré leur faible proportion, ces derniers exploitent 80 % des ruches en production de l'orientation apiculture et produisent 82 % du miel. Leurs structures sont plus importantes avec une moyenne de 328 ruches en production (près de 60 % détiennent plus de 200 ruches).

Ils sont plus jeunes que l'ensemble des apiculteurs, leur moyenne d'âge ne dépasse pas 51 ans et emploient davantage de main-d'oeuvre : en moyenne, on compte 1,6 UTA par exploitation.

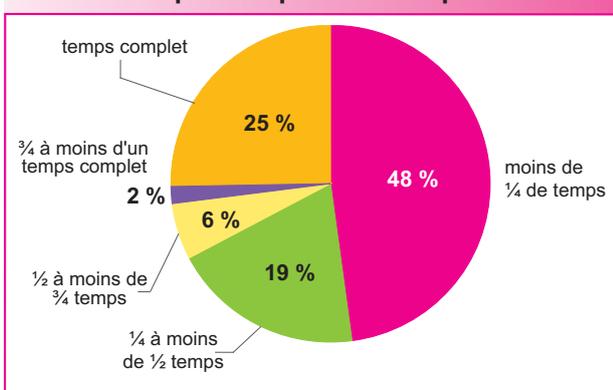
Le travail est surtout assuré par les chefs d'exploitation

L'apiculture relève essentiellement des chefs d'exploitation : ils fournissent 65 % du volume de travail (pour 59 % toutes orientations confondues). Néanmoins, près de la moitié d'entre eux travaillent moins d'un quart de temps sur l'exploitation et seulement 25 % y travaillent à temps plein. L'activité nécessite peu de main-d'œuvre avec une moyenne de 0,7 UTA employée contre 1,5 UTA pour l'ensemble des orientations en région Centre.

Pour les apiculteurs qualifiés ici de « professionnels », c'est-à-dire déclarant, au recensement, leur activité d'exploitant agricole comme profession principale, le temps de travail est nettement plus conséquent. La main-d'œuvre employée est aussi plus importante (en moyenne 1,6 UTA) et légèrement supé-

rieure à la moyenne régionale. L'âge moyen des chefs d'exploitation est assez élevé : 58 ans, il atteint 52 ans pour l'ensemble des chefs dans la région, et près de la moitié d'entre eux ont plus de 60 ans. De plus, il ressort que la succession n'est pas assurée puisque seulement 10 % des chefs de plus de 50 ans ont un successeur connu.

Répartition du temps de travail du chef d'exploitation ou du 1^{er} coexploitant pour l'Otex apiculture



Source : Agreste - Recensement agricole 2010

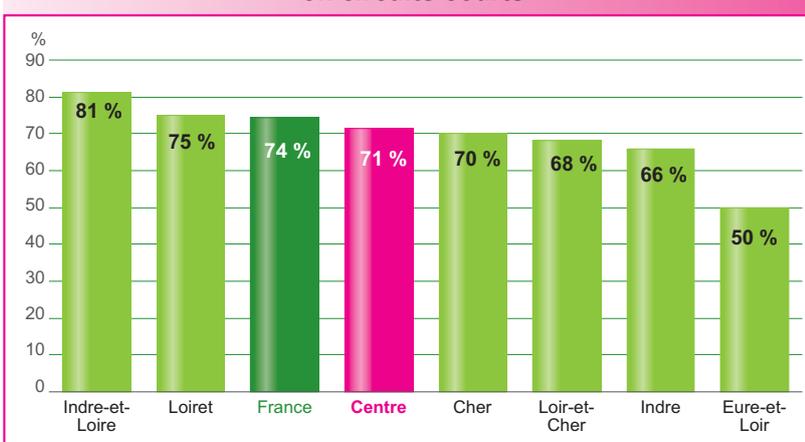
Sept apiculteurs sur dix pratiquent la vente en circuits courts

La vente en circuits courts (en direct ou via un seul intermédiaire) est très pratiquée par les apiculteurs puisque 71 % d'entre eux ont recours à ce mode de commercialisation. Les taux les plus élevés se rencontrent dans l'Indre-et-Loire et le Loiret avec la proximité des grandes agglomérations de Tours et Orléans. Ce taux atteint 75 % pour les apiculteurs « professionnels ».

Pour près de 70 % des apiculteurs commercialisant leur miel en circuits courts, ce type de débouché est significatif et représente plus de la moitié de leur chiffre d'affaires. Dans plus de cinq cas sur dix, il s'agit de vente directe sur l'exploitation.

Dans l'Indre, département où les exploitations apicoles sont plus grandes, les modes de commercialisation apparaissent plus diversifiés entre la vente à la ferme, la vente sur les marchés et les autres types de vente (commerçant détaillant, GMS,...).

Pourcentage d'apiculteurs commercialisant en circuits courts



Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Définitions

Champ de l'étude

L'activité apicole mesurée par le recensement agricole 2010 est considérée à deux titres : soit l'apiculteur possède au moins 10 ruches en production et devient alors une exploitation au sens de la statistique agricole, soit l'exploitation remplit les conditions ci-dessous pour une ou plusieurs activités agricoles autre que l'apiculture, L'étude a porté essentiellement sur les exploitations appartenant à l'Otex « apiculture ».

Orientation technico-économique « apiculture »

Une exploitation est classée dans l'orientation technico-économique (OTEX) apiculture si la Production Brute Standard (PBS) émanant de la production apicole représente plus des deux-tiers de la PBS totale de l'exploitation.

La PBS décrit le potentiel de production d'une exploitation en valorisant ses productions selon des coefficients (en euros) propres à chaque production. Ces coefficients (en euros par ha de culture, par tête de cheptel ou par ruche) résultent des valeurs moyennes sur la période 2005 à 2009. La PBS permet également de classer les exploitations en « moyennes et grandes exploitations », quand elle est supérieure ou égale à

25 000 euros, en « grandes exploitations » quand elle est supérieure ou égale à 100 000 euros.

Otex (Orientation Technico-Economique de l'Exploitation)

Une exploitation est spécialisée dans une orientation si la PBS (production brute standard) de la ou des productions concernées dépasse deux tiers du total.

L'exploitation agricole

C'est une unité économique qui participe à la production agricole et qui répond à certains critères :

- elle a une activité agricole soit de production, soit de maintien des terres dans de bonnes conditions agricoles et environnementales, soit de mise à disposition de superficies en pacage collectif.

- elle atteint une certaine dimension

- sa gestion courante est indépendante de toute autre unité

L'unité de travail annuel (UTA)

Cette unité correspond à l'équivalent du temps de travail d'une personne à temps complet pendant un an.

Méthodologie du recensement agricole 2010

Le recensement agricole s'est déroulé de septembre 2010 à avril 2011.

Les résultats portent sur la campagne 2009 - 2010. Les recensements précédents avaient eu lieu en 2000, 1988, 1979, 1970. C'est l'une des plus importantes opérations statistiques du ministère en charge de l'agriculture.

La confidentialité des données recueillies par le recensement agricole est assurée par la loi du 7 juin 1951 sur le secret statistique. Toute personne participant au recensement agricole est tenue au secret professionnel. Les informations individuelles recueillies ne sont connues que des statisticiens et ne sont transmises à aucun autre service de l'État.

Elles ne sont diffusées que sous forme agrégée, pour préserver les données individuelles et l'anonymat des agriculteurs.

Qui a été recensé ?

Toutes les exploitations agricoles situées en métropole, dans les départements d'outre-mer et dans les collectivités d'outre-mer de Saint-Martin et Saint-Barthélemy sont concernées.

La collecte sur le terrain

Le recensement agricole a été organisé par les services statistiques du ministère en charge de l'agriculture. La réalisation s'est effectuée à l'échelon régional par les services statistiques des directions régionales de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF). Des enquêtrices et enquêteurs, recrutés et formés spécialement pour l'opération, ont rendu visite aux exploitants agricoles et ont rempli, avec eux, le questionnaire du recensement agricole.

Quelles données ont été recueillies ?

Quelques 700 données relevant de grandes thématiques sont recueillies : les cultures et superficies cultivées, l'élevage et le cheptel, les modes de protection des cultures, l'équipement des exploitations, la diversification des activités, l'emploi salarié, l'emploi familial et le niveau de formation de l'exploitant, la gestion de l'exploitation, etc.

Le recensement agricole offre ainsi un portrait instantané et détaillé de l'agriculture. Il permet des comparaisons au niveau le plus fin, jusqu'à la commune. Il s'intéresse également aux plus petites exploitations.